



**ASSOCIATION CULTUELLE DE  
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**

Association déclarée Loi 1905

**Siège social : 6 B Cours de la Liberté  
69003 LYON**

**ASSOCIATION CULTUELLE DE  
L'EGLISE REFORMEE DE LYON**  
**Rapports du Commissaire aux comptes**  
**Exercice clos le 31/12/2011**

Ce document contient 13 pages

---

**expertise comptable social conseil commissariat aux comptes audit**

Le Thelemos 12 et 15, quai du Commerce C.P. 50203 69336 Lyon Cedex 09

Tél. 04 78 43 45 55 Fax 04 78 64 83 42 [www.orial.fr](http://www.orial.fr)

Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon

*Membre des réseaux internationaux AGN et JPAI*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- . le contrôle des comptes annuels de l'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE REFORMEE DE LYON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- . la justification de nos appréciations,
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association culturelle à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs immobilisés sont évalués et amortis comme indiqué dans l'annexe, dans les règles et méthodes comptables. Nous nous sommes assurés que ces règles étaient bien respectées.
- Et nous avons pu, dans le cadre de notre audit, nous assurer que les legs, donations et dons sont utilisés conformément aux informations données dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil presbytéral et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lyon, le 9 avril 2012

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes

**Jean-Paul BOUVARD**  
Fondé de Pouvoirs

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'B' followed by a vertical line.

**EGLISE REFORMEE DE LYON**  
6, cours de la Liberté  
69003 - LYON

<b>BILAN CUMULE AU 31/12/2011</b>				
<b>ACTIF</b>		<b>PASSIF</b>		
	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
<b>Immobilisations Nettes</b>	<b>6 096 702</b>	<b>5 216 618</b>	<b>2 744 436</b>	<b>2 744 436</b>
Terrains Temples	746 017	746 017		
Constructions Temples	5 196 674	4 382 960	2 189 779	2 190 594
Orgues Temples	588 215	588 215		
Mat de bureau Administration	29 146	29 146	204 758	345 396
Immo en cours Grd T + Oullins	650 305	397 091	<u>162 883</u>	<u>-141 453</u>
Amortissements immobilier	-1 113 655	-926 811	227 923,54	394 663,22
<b>Caution loyers</b>	<b>2 350</b>	<b>2 350</b>	<b>500 786</b>	<b>63 121</b>
<b>Autres créances</b>	<b>147 907</b>	<b>44 074</b>	<b>337 680</b>	<b>119 543</b>
Produit à recevoir	143 864	35 517	36 304	109 843
Fournisseurs débiteurs	3 817	7 623	300 000	9 700
Autres créances	225	934	1 376	0
<b>Titres de placement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56 293</b>	<b>20 836</b>
<b>Dépôt UNACERF Oullins</b>	<b>0</b>	<b>15 877</b>	<b>313 386</b>	<b>55 232</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>446 297</b>	<b>463 880</b>	293 231	0
<b>Charges à étaler Aumerie</b>	<b>41 459</b>	<b>47 910</b>	11 434	45 460
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>3 210</b>	<b>1 660</b>	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>6 737 924</b>	<b>5 792 368</b>	<b>6 737 924</b>	<b>5 792 368</b>
			<b>TOTAL PASSIF</b>	

**EGLISE REFORMEE DE LYON**

6, cours de la Liberté 69003 - LYON

<b>COMPTE DE RESULTAT CUMULE</b>	<b>TOTAL 2011</b>	<b>TOTAL 2010</b>
<i>Evangelisation Jeunesse</i>	80 663	59 288
<i>Fourniture énergie</i>	74 230	76 311
<i>Loyers et charges</i>	59 263	52 388
<i>Entretiens réparations</i>	81 918	60 250
<i>Assurances</i>	37 434	0
<i>Documentation colloques</i>	4 222	7 631
<i>Honoraires</i>	14 416	15 254
<i>Moyens d'information</i>	17 296	9 993
<i>Dessertes paroissiales</i>	34 039	26 863
<i>Affranchissements téléphones</i>	18 501	18 716
<i>Contributions Région Consistoire</i>	563 091	551 207
<i>Cotisation ASEMRF</i>	1 400	945
<i>Taxes foncières</i>	12 310	12 354
<i>Salaires et charges</i>	236 516	217 241
<i>Activité lucrative Charges</i>	4 718	2 211
<i>Autres charges de gestion</i>	6 233	1 160
<i>Frais financiers</i>	5 128	0
<i>Amort immobilisations</i>	186 845	861
<i>Charges exceptionnelles</i>	5 417	194 269
<i>Dons solidarité Paroisses et autres assoc</i>	11 931	19 197
<i>Dons solidarité Région</i>	0	20 380
<i>Engagement à réaliser Subventions</i>	21 281	0
<i>Engagement à réaliser Dons</i>	90 478	85 431
<i>Engagement à réaliser Legs</i>	15 051	141 036
<b>Total des charges</b>	<b>1 582 379</b>	<b>1 572 986</b>
<i>Offrandes Nominatives</i>	594 131	586 963
<i>Offrandes Anonymes</i>	177 155	106 923
<i>Activités lucratives</i>	19 282	20 116
<i>Remboursement : Divers frais</i>	145 511	162 668
<i>Subventions d'exploitation</i>	129 230	97 059
<i>Subvention UNACERF Ministère</i>	208 245	203 054
<i>Subvention UNACERF et Autres</i>	87 808	76 153
<i>Produit divers de gestion</i>	2 453	
<i>Produits financiers</i>	8 081	3 044
<i>Ventes immobilières</i>	0	0
<i>Dons et legs</i>	22 451	147 446
<i>Quote part subvention repris/immo</i>	12 923	7 727
<i>Dons solidarité Paroisses</i>	0	0
<i>Produits exceptionnels</i>	5 000	0
<i>Engagement repris fds dédiés Dons</i>	120 024	20 380
<i>Engagement reprs fds dédiés Legs</i>	212 968	0
<b>Total des produits</b>	<b>1 745 262</b>	<b>1 431 534</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>162 882,76</b>	<b>-141 452,97</b>



## A N N E X E

2 0 1 1

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2011 dont le total est de 6 737 924 €.

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat bénéficiaire de 162 882,76 €.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

### FAITS CARACTERISTIQUES

• En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code du commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont présentés, depuis 2006, en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à la clôture de l'exercice 2010,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits du même exercice

#### 1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs de l'exercice 2011 dont les incidences comptables et financières sont plus amplement détaillées dans les informations de l'annexe, sont les suivants :

- Travaux de rénovation du Grand Temple

#### 2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.



2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2011, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2011.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est comptabilisée dans les charges de l'association. Cette inscription n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égal montant.

### 3) NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE				
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
<b>Total 1</b>				
2-Immobilisations corporelles				
. Terrains	746 017			746 017
. Constructions	4 382 961	570 612		4 953 573
. Autres immobilisations corporelles	617 361	243 102		860 463
. Immobilisations en cours	397 091	1 040 133	786 919	650 305
<b>Total 2</b>	6 143 430	1 410	786 919	7 210 358
3-Immobilisations financières	2 350			2 350
<b>Total 3</b>	<b>2 350</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 350</b>
<b>TOTAL GENERAL 1-2-3</b>	<b>6 145 780</b>	<b>1 410</b>		<b>7 212 708</b>

ETAT DES AMORTISSEMENTS				
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Dotations de l'exercice	Cessions Rebutis	
1-Immobilisations incorporelles				
<b>Total 1</b>				
2-Immobilisations corporelles				
. Constructions et agencem constructions	696 615	158 779		855 394
. Autres immobilisations corporelles	230 196	28 066		258 262
<b>Total 2</b>	926 811	186 845		1 113 655
<b>TOTAL GENERAL 1-2</b>	926 811	186 845	0	1 113 655

• La comptabilisation des immobilisations corporelles sur l'exercice 2011 repose sur les règles suivantes :

- ensembles immobiliers

Les ensembles immobiliers intégrés ou acquis sont évalués comme suit :

- Terrain : valeur portée à l'acte ou 20% de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- Construction : prix de revient de la construction

Pour la comptabilisation des constructions, il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles relatives aux ensembles immobiliers, à savoir la méthode de l'amortissement par composant.



Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- L'association s'est prévaluée de la méthode simplifiée, dite prospective, fondée sur la réallocation des valeurs nettes comptables, à savoir :
  - La ventilation des valeurs nettes comptables des ensembles immobiliers au 01.01. 2006 entre les composants identifiés,
  - La définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
  - La détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant à partir de la durée d'utilisation résiduelle au 1<sup>er</sup> janvier 2006.
  
- La nature des composants « constructions », les critères de valorisation des composants et des durées d'utilité sont résumés dans le tableau ci-après :

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80%	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10%	15 ans
Installations générales techniques	10%	20 ans

- Il est tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers. **En conséquence, il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers anciens.**

- Autres immobilisations corporelles

Elles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

- Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

*Immeubles : 6.67 %*

*Agencement des immeubles : 5 à 10 %*

*Orgues : 4 %*

*Matériel de bureau et mobilier : 5 à 20 %*

### 3.2. PROVISIONS

NEANT



### 3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

- Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

### 3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils comprennent à l'actif :

- des charges à étaler sur l'appartement de l'aumônerie pour 41 459 €

### 3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions ER	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>CREANCES</b>					
1. Actif immobilisé					
- Prêts divers					
- Cautions					
2. Actif circulant					
- Créances sur Régions					
- Autres créances	147 907	0	147 907	134 673	13 234
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>147 907</b>	<b>0</b>	<b>147 907</b>	<b>134 673</b>	<b>13 234</b>
<b>DETTES</b>					
1. Emprunts et dettes financières	337 680	0	337 680	36 470	301 210
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 293	0	59 293	37 357	21 936
3. Dettes fiscales et sociales	1 078		1 078	1 078	
4. Autres					
- Dettes aux Régions					
- Autres dettes	312 308		312 308	312 308	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>710 359</b>	<b>0</b>	<b>710 359</b>	<b>387 213</b>	<b>323 146</b>

### 3.6. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES			
SITUATIONS	au début de l'exercice	Affectations du Résultat 2010	au 31/12/2011 après affectation du résultat 2010
1. Fonds statutaires - Patrimoine intégré	2 744 436	0	2 744 436
<b>Total fonds statutaires</b>	<b>2 744 436</b>	<b>0</b>	<b>2 744 436</b>
2. Réserves statutaires ou contractuelles			
<b>Total réserves statutaires</b>			
3. Autres réserves			
- Réserve immobilisations	2 190 594	-815	2 189 779
- Réserve générale	345 396	-140 638	204 758
<b>Total autres réserves</b>	<b>2 535 990</b>	<b>-141 453</b>	<b>2 394 537</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 280 426</b>	<b>-141 453</b>	<b>5 138 973</b>

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :

La réserve « Patrimoine intégré » représente la contrepartie des actifs incorporels et corporels détenus au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et intégrés selon la méthode développée au chapitre 2 et des sorties d'immeubles, soit 2 744 436 €,

### 3.7. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

#### 4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

##### Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'association sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.



5) AUTRES INFORMATIONS :

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS ET DONS

LEGS, DONATIONS ET DONS

LEGS ET DONATION		
	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE EN KE
. Libéralités acceptées par le Conseil presbytéral en attente d'autorisation administrative		
<i>Dont legs acceptés en 2011</i>	0	
. Libéralités autorisées en attente de délivrance		
<i>Dont legs autorisés en 2011</i>	2	22
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>22</b>
<i>Dont libéralités à reverser aux régions</i>		

DONS MANUELS					
	AU	2 011			AU
	01/01/2011	Encaissés	Utilisés	Mis en fonds	31/12/2011
<b>DONS RECUS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EGLISE REFORMEE</b>	0	564 973			564 973
<b>UTILISATION DES DONS</b>					
. Reversés à la Région			-563 091		-563 091
. Utilisés au fonctionnement de l'église locale et des paroisses			-1 882		-1 882
<b>SS/TOTAL DES DONS AFFECTES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>564 973</b>	<b>-564 973</b>		<b>0</b>
<b>DONS RECUS POUR LA RENOVATION DU GRAND TEMPLE</b>					
Réservé pour cette utilisation		91 048	-570	-90 478	0

## 5.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

	AU 01/01/11	2 011		AU 31/12/11
		Encaissées	Mis en fonds dédié	
<b>Subventions publiques</b>		740 769	11 434	752 203
Pour la rénovation Grd Temple				

## 5.3. FONDS DEDIES

	AU 01/01/11	2 011		AU 31/12/11
		Mis en fonds dédié	Utilisés	
<b>Relatif à des subventions et dons affectés</b>				
<b>Pour le Grand Temple</b>	<b>101 257</b>	<b>111 759</b>	<b>-120 024</b>	<b>92 992</b>
Fds dédié / Subvention	75 853	21 281	-75 853	21 281
Fds dédié / Dons	25 404	90 478	-44 171	71 710
<b>Relatif à des legs</b>	<b>293 406</b>	<b>3 618</b>	<b>-162 091</b>	<b>134 932</b>
Pour le Grand temple	125 641	3 618		129 259
Pour la paroisse d'Oullins	167 765		-162 091	5 674

## 5.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

### Indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés n'a été constituée dans les comptes de l'association.



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 9 avril 2012

Pour SAS ORIAL  
Commissaire aux Comptes

**Jean-Paul BOUVARD**  
Fondé de Pouvoirs

